

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** VectoBac G

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** CH-2015-0030

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** CH-0011374-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

VectoBac G
------------

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	Sumitomo Chemical Agro Europe SAS
	Adresse	Parc d' Affaires de Crécy 10A, rue de la Voie Lactée 69370 Saint Didier au Mont d'Or France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	CH-2015-0030	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	CH-0011374-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	29/04/2015	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	30/04/2025	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Valent BioSciences Corporation
<b>Adresse du fabricant</b>	870 Technology Way 60048 Libertyville, Illinois États-Unis
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	A-Z Drying, 1000 Wallace Road - Osage, Iowa États-Unis

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	5 - Bacillus thuringiensis sous-espèce israelensis, sérotype H14, souche AM65-52
<b>Nom du fabricant</b>	Abbott Laboratories, Chemical and Agricultural Products Division
<b>Adresse du fabricant</b>	1401 Sheridan Road 60064 North Chicago, Illinois États-Unis
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	1401 Sheridan Road 60064 North Chicago, Illinois États-Unis
	2142 350th Street, Osage, Iowa 50461 Osage États-Unis

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bacillus thuringiensis sous-espèce israelensis, sérotype H14, souche AM65-52	Bacillus thuringiensis subsp. israelensis Serotype H14, Strain AM65-52	Substance active			2,8

### 2.2. Type de formulation

GR - Granulés
---------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

<b>Mention de danger</b>	Contient Bacillus thuringiensis. Peut produire une réaction allergique.
<b>Conseils de prudence</b>	<p>Éviter de respirer les poussières.</p> <p>Porter des gants de protection.</p> <p>Porter des vêtements de protection.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:</p> <p>Laver abondamment à .</p> <p>Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p>

Éliminer le contenu dans la législation locale

Éliminer le récipient dans la législation locale

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Pour le contrôle des larves de moustiques, application terrestre

<b>Type de produit</b>	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	-
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	Nom scientifique: Culicidae y compris les généra suivants : Aedes sp., Anopheles sp., Culex sp., Culiseta sp., Ixodes, Ixeratus sp. Nom commun: moustiques Stade de développement: Larves, Insectes
<b>Domaine d'utilisation</b>	Extérieur  Extérieur – habitats aquatiques
<b>Méthode(s) d'application</b>	Epandage - Epandage grossier des granulés
<b>Taux et fréquences d'application</b>	2.5-15 kg/ha; suivant l'espèce ciblée, la densité de la population et la qualité de l'eau. - 100 - Pas plus de 8 applications annuelles. Une période d'une semaine entre les applications doit être respectée
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel qualifié
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Sac, Plastique: composite , 18 kg  Feuille d'aluminium laminé en polyester et nylon

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

aucun

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Durant au moins 48 heures des panneaux d'avertissement seront placés à l'entrée de la zone traitée avec des informations sur le produit appliqué et ses propriétés de potentiel sensibilisant.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

aucun

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

aucun

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

aucun

### 4.2 Description de l'utilisation

#### Utilisation 2 - Pour le contrôle des larves de moustiques, application aérienne

##### Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

##### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

##### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Culicidae y compris les généra suivants : Aedes sp., Anopheles sp., Culex sp., Culiseta sp., Ceratatus sp.  
Nom commun: moustiques  
Stade de développement: Larves, Insectes

##### Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur – habitats aquatiques

<b>Méthode(s) d'application</b>	Epandage - Epandage grossier des granulés
<b>Taux et fréquences d'application</b>	2.5-15 kg/ha; suivant l'espèce ciblée, la densité de la population et la qualité de l'eau. - 100 - Pas plus de 4 applications annuelles. Une période de deux semaines entre les applications doit être respectée
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Professionnel qualifié
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Sac, Plastique: composite , 18 kg  Feuille d'aluminium laminé en polyester et nylon

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

l'application aérienne ne peut être effectuée que dans le cas où il n'est pas possible d'effectuer par application terrestre. Application aérienne uniquement sur parcelles de plus de 0.5 ha. La personne responsable du contrôle veille à ce que l'équipement d'application soit approprié pour le type d'aéronef, calibré correctement et que le vent soit minimisé pour éviter la dérive du site d'application, afin d'assurer un dosage correct et éviter l'exposition au sol. L'avion doit être équipé d'un système de GPS guidage professionnelle permettant une application précise de VectoBac G lorsqu'il est accordé.

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Des informations sur l'application du produit doivent être fournies au grand public concerné, avant l'application. Des tiers non-impliqués ne doivent pas rester ou pénétrer dans les zones traitées pendant l'épandage aérien.

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

aucun

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

aucun

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

aucun

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Consignes d'utilisation

Le contrôle des moustiques avec VectoBac G doit être effectué seulement lorsque les œufs des espèces cibles ont éclos en larves, pendant les stades larvaires L1 à L4. La personne responsable du contrôle doit veiller à ce que le personnel impliqué dans le processus de contrôle ait une connaissance :

1. Des moustiques et leur existence, à la fois sous forme de larves et adultes;
2. De la manipulation du matériel d'application concerné;
3. De comment la dose prescrite est atteinte.

Recommandations de dosage : 2.5 kg/ha – 10 kg/ha : habitats aquatiques avec des eaux relativement propres dans lesquelles les larves de moustiques prolifèrent tels que : canaux d'irrigations, réservoirs, lacs, rivières, canaux, marais, étangs, bassins de rétention et égouts le long des routes. 10 kg/ha – 15 kg/ha habitats aquatiques avec des eaux relativement sales avec des hautes concentrations de matière organique dans lesquelles les larves de moustiques prolifèrent tels que : rizières, plaines d'inondation de rivières, eaux usées, effluents et lagunes d'eaux usées, fosses septiques, lagunes de déjections d'animaux, habitats de moustiques en stades larvaires couvertes de végétation dense, habitats d'eau où une dose plus élevée est nécessaire pour obtenir une mortalité suffisante, que l'eau soit propre ou sale, dans laquelle les larves de moustiques se développent activement par exemple à des températures d'eau plus basse, une haute densité de larves et la prédominance du 4e stade larvaire.

Pour les applications sur les cultures en eau stagnante, la période entre la dernière application et la récolte doit être d'au moins 1 mois. Les personnes ayant une défense immunitaire affaiblie ne doivent pas être en contact avec VectoBac G.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

Pendant toutes les phases avec un potentiel d'exposition (y compris mélange / chargement), pendant et après l'application (phases telles que le nettoyage de l'équipement de pulvérisation), utiliser un masque de filtrage des poussières (avec filtre P3 ou équivalent) ou un respirateur, des gants imperméables (selon EN 374/2), des vêtements et des lunettes de protection ; des mesures techniques de protection (tels que les cabines de tracteur fermé) peuvent remplacer EPI, s'ils fournissent le même degré de protection. Seuls les utilisateurs professionnels munis d'un équipement de protection sont autorisés dans les zones sous traitement. Les personnes atteintes d'une défense immunitaire affaiblie ne doivent pas être en contact avec VectoBac G.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ne pas boire, manger ou fumer pendant l'application du produit et avant de s'être lavé les mains. Contacter un médecin en cas de problèmes suite à une exposition. Si de grandes quantités de produit sont dispersées accidentellement, contacter immédiatement les services d'urgence.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Le produit et son emballage doivent être éliminés en conformité avec les réglementations gouvernementales ou des autorités locales.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

2 ans dans les emballages commerciaux non-ouverts.



## 6. Autres informations

L'étiquetage du produit doit fournir des informations à l'utilisateur sur les exigences locales éventuelles concernant les contrôles pouvant être réalisés par les autorités compétentes, et ce avant l'utilisation de VectoBac G dans un habitat naturel aquatique. Lors de l'application de VectoBac G dans les zones couvertes par le réseau de zones protégées ou de réserves naturelles Natura 2000, une autorisation spécifique est nécessaire.

Lors de l'application de VectoBac G par voie aérienne, une autorisation spécifique peut être nécessaire suivant la législation locale en vigueur.

L'utilisateur tiendra un registre de tous les usages, y compris les zones traitées et la concentration utilisée qu'il gardera au moins 10 ans et à la demande fournira les informations aux autorités ou aux scientifiques.

La concentration de matière active est en moyenne de 28 g/kg de produit ou  $1.3 \cdot 10^{12}$  UFC/kg ou  $1.9 \cdot 10^8$  UTI/kg